

PROCEDURES D'INSERTION DANS LE PROGRAMME D'ESSAIMAGE DE LA STEG

PHASE (I)

Présentation d'une demande
d'essaimage au nom du Président
Directeur Général de la STEG



PHASE (II)

Etude du dossier par la structure
d'essaimage et par les unités spécialisées
en coordination avec les correspondants
Essaimage



Réexamen du dossier dans une réunion plénière
regroupant le Projet Essaimage, correspondants
Essaimage & éventuellement des invités



Rejet du projet en cas d'avis défavorable

Accord sur Essaimage



Signature de la convention d'essaimage



PHASE (III)

- Soutien logistique
- Formation
- Encadrement et assistance
- Finalisation du plan d'affaires
- Hébergement éventuel



PHASE (IV)

- Evaluation du plan d'affaires
- bouclage du schéma de financement
- Congé pour création (pour candidats internes)
- Appel éventuel au fonds SAGES.



PHASE (V)

Création de l'entreprise par le biais de l'Essaimage

Droits de l'essaimé(e)

Obligations de l'essaimé (e)

- Obtention des primes et avantages
Més à la zone d'implantation
- Assistance technique et logistique
- Suivi post-crétion (éventuellement
un marché négocié)

- Réalisation du projet conformément aux
clauses de la convention d'essaimage
- Obligation de reporting périodique
(chaque 3 mois)
- Réalisation des objectifs du plan d'affaires .